

## AGENT TECHNIQUE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DIVERS (H/F)

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	Communauté de Communes St Méen Montauban 46 rue de saint malo 35360Montauban de bretagne
<b>Grade :</b>	Adjoint technique territorial
<b>Référence :</b>	O035200800099236
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	28/08/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Vacance d'emploi
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/01/2021
<b>Date limite de candidature :</b>	27/09/2020
<b>Service d'affectation :</b>	Pole technique

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	46 rue de saint malo 35360 Montauban de bretagne
--------------------------	---

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Voirie et infrastructures > Entretien et exploitation en voirie et réseaux divers
<b>Métier(s) :</b>	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers

#### **Descriptif de l'emploi :**

La Communauté de Communes Saint-Méen Montauban (territoire de 17 communes pour environ 27 000 habitants) compte 85 agents permanents dans ses différents services. Le Pôle technique de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban est composé de 3 services : voirie, bâtiments et environnement. Le service voirie est composé d'un Responsable et d'un agent technique. La Communauté de Communes recrute un(e) agent(e) technique voirie afin de remplacer le départ en retraite de l'agent titulaire. Vous faites preuve de polyvalence et d'autonomie ? Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique ? Alors, n'hésitez pas à nous transmettre votre candidature !

**Profil demandé :**

Vous disposez de compétences techniques avérées dans le domaine de la voirie et travaux publics divers.  
Vous possédez des connaissances de premier niveau en mécanique (première intervention d'entretien et de réparation).  
Vous faites preuve de polyvalence et d'organisation. Autonome et débrouillard(e), vos capacités d'adaptation seront précieuses.  
Vous avez de bonnes qualités relationnelles et possédez de bonnes aptitudes pour travailler en équipe.  
Permis B indispensable. Permis C et EB souhaités.

**Mission :**

Sous l'autorité du Responsable voirie :

Missions principales :

Voirie :

Vous assurez le suivi des travaux de curage et d'aménagements réalisés par les entreprises prestataires de la Communauté de Communes. Vous secondez le Responsable voirie dans le suivi des travaux de modernisation et d'entretien de la voirie. Vous gérez la préparation de la signalisation routière pour les manifestations des communes membres hors agglomération.

Parc automobile et matériel :

En collaboration avec l'Assistante administrative du Pôle, vous assurez le suivi et la gestion du parc automobile et matériel de la Communauté de Communes.

Missions secondaires :

Vous assurez l'entretien (débroussaillage) et le contrôle des ouvrages d'art sur la voirie d'intérêt communautaire  
Vous effectuez des travaux divers (notamment petits travaux de maçonnerie).

Missions ponctuelles :

Vous assurez des interventions d'urgence sur la voirie (inondations etc).  
En cas de besoin, vous assurez un renfort pour l'équipe du service bâtiments sur des travaux ponctuels.

**Contact et informations complémentaires :**

Recrutement sous conditions statutaires (mutation, détachement, liste d'aptitude), à défaut contractuel. Merci d'adresser votre candidature par courrier, à Monsieur le Président Communauté de communes Saint-Méen Montauban Manoir de la Ville Cotterel 46 Rue de Saint-Malo 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE ou par courriel : [ressourceshumaines@stmeen-montauban.fr](mailto:ressourceshumaines@stmeen-montauban.fr)

**Téléphone collectivité :**

02 99 06 54 92

**Adresse e-mail :**

[ressourceshumaines@stmeen-montauban.fr](mailto:ressourceshumaines@stmeen-montauban.fr)

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.